

DES ORIGINES DE LA MÉDIATION PÉNALE

The origin of penal mediation

Jacqueline Morineau

Centre de Mediation et Formation à la Médiation, Paris, França.

Informações do artigo

Recebido em

Aceito em



Esta obra está licenciada com uma Licença [Creative Commons Atribuição 4.0 Internacional](#).

Como ser citado (modelo ABNT)

MORINEAU, Jacqueline. DES ORIGINES DE LA MÉDIATION PÉNALE. *Direito, Processo e Cidadania*. Recife, v. 1, n.1, p.127-138, jan/abr, 2022.

Editor responsável

Prof. Dr. José Mário Wanderley Gomes Neto

Résumé

Quelles sont les origines de la médiation pénale humaniste ? Cette approche s'est construite dans le cadre d'une formation spécifique qui a été créée pour donner aux médiateurs les compétences indispensables à leur fonction. Ainsi la médiation pénale a pu apporter des réponses autres que celles offertes dans le cadre de l'action judiciaire, car elles répondaient mieux, dans certains cas, aux attentes des plaignants. La justice, à travers la médiation, a pu ainsi semer des graines d'humanité à un moment crucial du parcours des individus. Ainsi la médiation s'essaie à semer des graines d'humanité en éduquant et élevant les citoyens et particulièrement les jeunes. Elle leur propose de découvrir qu'ils ont la capacité de changer et qu'ils sont seuls responsables de leur avenir, comme le médiateur lui-même qui garde toujours la conscience de l'humilité de sa position car il est, lui aussi, en chemin pour accomplir au mieux sa destinée humaine.

Palavras-Chave: Procédure pénale. Médiation pénale. Origines. Médiation humaniste. Droit. Traiter. Citoyenneté.

Abstract

What are the origins of humanist penal mediation? This approach was developed within the framework of specific training that was created to give mediators the skills essential to their role. Thus penal mediation was able to provide responses other than those offered in the context of legal action, because they better met, in some cases, the expectations of the plaintiffs. Justice, through mediation, was thus able to sow seeds of humanity at a crucial moment in the journey of individuals. Thus mediation tries to sow seeds of humanity by educating and uplifting citizens and particularly young people. It invites them to discover that they have the capacity to change and that they alone are responsible for their future, like the mediator himself who always keeps the awareness of the humility of his position because he too is in a way to best fulfill his human destiny.

Keywords: Criminal procedure. Penal mediation. Origins. Humanist mediation. Rights. Procedure. Citizenship.

1 INTRODUCTION

Plus de vingt huit ans de médiation pénale offrent une source très riche de réflexion sur cette expérience. Cette réflexion n'est qu'une introduction à ce qui pourrait être une recherche anthropologique sur l'évolution des comportements dans notre société moderne. Les matériaux offerts sont ceux de la « Comédie humaine », dans toute sa diversité, sa richesse et son combat pour retrouver un sens à la vie. À son origine en 1984, quand l'équipe du C.M.F.M (Centre de Médiation et de Formation à la Médiation) avait été chargée de créer à Paris la première structure de médiation pénale en France, la médiation était une grande inconnue, les expériences très rares. Aujourd'hui elle vit une véritable explosion ; elle s'est développée dans un grand nombre de juridictions, mais aussi hors du pénal, particulièrement dans un cadre social, familial et scolaire.

Grâce à la confiance du Procureur de la République, l'équipe du C.M.F.M a pu développer une approche spécifique pour rencontrer les conflits qui sont souvent au cœur de la plainte. Cette approche s'est construite dans le cadre d'une formation spécifique qui a été créée pour donner aux médiateurs les compétences indispensables à leur fonction. Ainsi la médiation pénale a pu apporter des réponses autres que celles offertes dans le cadre de l'action judiciaire, car elles répondaient mieux, dans certains cas, aux attentes des plaignants. La justice, à travers la médiation, a pu ainsi semer des graines d'humanité à un moment crucial du parcours des individus.

Aujourd'hui, la médiation s'est développée dans des cadres très différents, utilisée souvent à des fins très éloignées de son sens originel. Il existe une grande confusion concernant les approches, qui souvent se confondent avec la conciliation, la négociation et l'arbitrage. D'autre part, l'exigence d'une formation approfondie n'est pas souvent respectée.

C'est en raison de tous ces éléments qu'il nous a semblé nécessaire de revenir au sens du mot médiation, à son processus et à l'impact qu'il peut avoir sur les participants. Comme nous le verrons, l'opportunité offerte par la justice de conduire une telle expérience, a donné la possibilité d'approfondir et d'appliquer le sens même des valeurs qui ont fondé la justice et de créer une forme de médiation que nous appellerons « humaniste ».

2 L'ORIGINE

Le mot médiation remonte aux temps les plus anciens puisqu'il était déjà inscrit sur les tablettes sumériennes il y a 5000 ans. Il signifiait le lien à rétablir entre Dieu et les hommes. À l'époque, ce lien ne pouvait qu'être perdu et non pas inexistant, car il était inconcevable d'être dans la seule dépendance de la loi naturelle, loi trop souvent injuste et source de souffrance. Ainsi la dimension surnaturelle appartenait-elle à la réalité quotidienne. C'est à travers une évolution récente, particulièrement de la Renaissance au siècle des Lumières, culminant au XXe siècle, que l'homme s'est convaincu qu'il pouvait contrôler sa vie et le monde par ses propres forces. Au contraire, à travers l'ancienne médiation humaniste divine, l'homme reconnaissait sa faiblesse et se soumettait à la loi transcendante.

La tradition chrétienne a fait de Moïse le premier médiateur dépositaire de cette loi et chargé de la transmettre aux hommes. La médiation est, dès son origine, porteuse de la transmission de commandements, de lois nécessaires pour le bon fonctionnement de la société. Sans elles l'ordre, le cosmos (c'est le même mot en grec), ne peuvent pas être. Il est ainsi reconnu qu'un ordre préexistant, ne dépendant pas des choses humaines, est soumis à un principe d'origine que l'on peut appeler Dieu. L'homme ayant accès aux lois, grâce à la médiation divine, a pu ainsi sortir du chaos primordial et essayer de répondre à son aspiration profonde : le bonheur. Aristote reconnaissait déjà que tel était l'objectif de la justice puisque l'harmonie, qui naît des contraires, ne pouvait qu'être le fruit de l'obéissance aux lois.

Le culte de la loi a des racines très anciennes que les philosophes de l'antiquité et les religions ont développé. « La loi des hommes n'est loi qu'en tant que lien qui la rattache à Dieu. » (RENOUX-ZAGAMÉ, 1998) . L'histoire de toutes civilisations n'est qu'une longue recherche pour construire les fondements d'un équilibre qui reste en dépendance étroite avec celui de l'homme lui-même, équilibre qu'il est, le plus souvent, incapable de créer. Déjà au temps de Platon il était reconnu que la démocratie ne donnait pas le cadre nécessaire au bon fonctionnement de la société. La loi devrait être incarnée, comme elle l'avait été dans le passé dans les monarchies pharaoniques, perses et autres, par une figure exemplaire, représentant de la loi divine. Le droit canonique rappelait que l'essence de la loi était l'équité

et son objectif : le salut des âmes. Nos Parlements monarchiques se référaient à ces sources établissant le lien primordial entre l'ordre humain, l'ordre naturel et l'ordre divin.

La Révolution française a réagi violemment contre cette organisation : « La figure de la loi ne relève pas seulement d'une lecture surnaturelle... «elle s'attache à la droite raison et au bien public», c'est donc par la raison que la loi permet de mieux s'attacher, elle permet de la faire triompher contre les passions humaines. En cela elle est pour les juges un instrument de liberté. Elle permet à l'esprit humain de s'affranchir des contraintes multiples que feraient peser sur eux les mille liens qui les rattachent aux hommes : c'est pour pouvoir être libres que nous sommes esclaves de la loi, affirment les juges (de l'Ancien Régime)» (RENOUX-ZAGAMÉ, 1998). Avant la Révolution française, la loi humaine offrait déjà au juge un cadre complémentaire à l'intuition qui naissait de la loi transcendante. Esclave et libre, le juge pouvait accomplir sa mission en toute indépendance, en accord total avec sa conscience.

Bien avant Montesquieu, les juges affirmaient que « la loi ne pouvait vivre que par l'esprit. » Ils devenaient ainsi « l'âme et l'esprit de la justice, » capables de répondre au véritable besoin des plaignants, celui de vérité et d'équité pour que : « justice soit faite ». Quand Saint Paul dit : « la lettre, si on s'en tient à elle seule, tue tandis que l'esprit vivifie », il se réfère à l'esprit/sagesse, cette source d'intuition qui vient non pas d'une dimension rationnelle, mais d'un niveau de l'âme plus élevé, le niveau spirituel. L'équité devient ainsi l'esprit même de la loi qui transcende la lettre.

Or l'esprit de la loi est en lien direct avec la conscience du juge, source du droit subjectif qui vient humaniser le droit positif de la lettre. La Révolution française a voulu libérer le juge de « sa » conscience pour le rendre dépendant du seul cadre de la loi humaine. La perte d'humanité des décisions de justice révéla rapidement les carences de l'application d'une loi abstraite en dehors de sa dimension morale et sociale. Des résistances permanentes contre cette évolution se manifestèrent au sein de la justice. Au début du XXe siècle le juge va tenter de rétablir le rôle qu'il avait tenu depuis les temps les plus anciens et restaurer dans la société la place du droit social. « Ce n'est plus la loi de l'État qui est sa légitimité, mais son adéquation avec la vie sociale... Le droit cesse de se confondre avec la loi... L'équité retrouve sa place au centre de l'acte de juger» (SALAS, 1998).

Ainsi la dimension humanitaire de la justice, qui l'avait fondée depuis le Haut Moyen-Âge, s'impose à nouveau car c'est la souffrance et la relation à l'autre qui restent

fondamentales. L'aide aux plus faibles, la générosité, le don gratuit retrouvent leur place dans le jugement. Le juge retrouve sa responsabilité ancestrale de médiateur de la loi transcendante. C'est bien aujourd'hui cette nouvelle responsabilité qui semble incomber au juge, car il y a nécessité de réponse à une crise morale de la société. « On passe d'un système où la faute met en scène l'auteur du dommage subi à une conception de la responsabilité qui met au premier plan la réparation de la victime... La recherche d'une réparation déconnectée de la responsabilité initiale conduit très loin.... Comment comprendre une telle tendance alors que la réparation intégrale n'est par définition jamais réalisable ? La souffrance appelle » (SALAS, 1998).

3 LA MÉDIATION « HUMANISTE »

Face à ce paradoxe et à l'ampleur du nouveau rôle qui lui est dévolue, la justice a eu l'intuition de faire appel à la médiation, peut-être parce que, en premier lieu, la médiation est accueil à la souffrance qui est elle-même à l'origine de toute violence. La médiation offre l'espace pour établir le lien entre celui qui appelle à l'aide et l'aide qu'il attend pour se sauver. C'est un immense vide moral lié au vide existentiel qui s'exprime derrière tant d'appels à la justice. Le besoin dépasse le recours traditionnel à la loi. C'est l'homme moderne dans son aliénation, sa perte de repères moraux, sociaux et familiaux qui crie au secours. Une société en décomposition n'est plus capable d'assurer son autorégulation, elle est figée dans l'incompréhension de ce qui lui arrive et impuissante à faire face. Il ne lui reste plus qu'à se tourner vers une instance supérieure dont elle espère recevoir une réponse, ou au moins un apaisement, car c'est de la guérison de son âme qu'il s'agit.

Le rapport de la médiation et de la loi est clairement établi dans les inscriptions sumériennes : l'homme a besoin de la loi supérieure pour retrouver l'ordre. Il cherche un repère solide, une autorité à laquelle se référer, car intuitivement il se sait incapable de retrouver l'équilibre sans cette guidance. La relation est établie, reconnue et acceptée entre la faiblesse de l'homme et la force de la loi. Mais de quelle loi s'agit-il ? La médiation peut-elle lui donner accès à sa propre loi, loi intérieure qui ne repose pas sur le droit ou les jugements, mais réside dans sa propre conscience ?

Nous touchons ici au cœur même du sens de la médiation « humaniste » qui s'est développée à l'origine pour la justice mais qui peut être utilisée dans tous les contextes où la

médiation est nécessaire. Son évolution a été organique, car elle n'a pris forme que pour répondre à la demande des plaignants sur le terrain. Elle n'a pas été l'application d'une théorie ou d'une méthode, mais la seule utilisation d'un bon sens lié aux fondements de notre pensée dans ses sources philosophiques classiques. De tout temps les hommes ont réfléchi pour essayer d'acquiescer une certaine sagesse et échapper aux dysfonctionnements de leur conduite. La fameuse inscription « connais-toi toi-même » sur le fronton du temple d'Apollon à Delphes peut servir de point de départ pour expliquer le processus de médiation qui s'est élaboré.

La quête de la vérité est le premier pas vers cette connaissance. « J'ai raison, l'autre a tort, je demande que ma vérité soit proclamée ». Or il n'est jamais de situation quand l'un est tout blanc et l'autre tout noir, chacun possède « sa » vérité, souvent en contradiction avec celle de l'autre. Il faut d'abord découvrir que « Ma Vérité » est relative, à ne pas confondre avec « La Vérité » qui est de l'ordre de l'Absolu et n'appartient pas aux hommes. À ce point nous rencontrons déjà une différence fondamentale entre la médiation et l'action de justice. Celle-ci s'attache à l'établissement d'une vérité à travers les faits, quand, au contraire, les faits sont de préférence écartés dans la médiation car ils ne sont que le prétexte à ce qui se cache derrière. C'est cette vérité cachée qui a besoin d'être nommée, mais pour y accéder il faut oser donner sa place à la souffrance.

La souffrance est la première réalité exprimée par les protagonistes car il est vital qu'elle soit reconnue. Reconnaître sa souffrance c'est déjà faire preuve d'humilité, car l'amour propre la dissimule très souvent. C'est un acte de vérité, car chacun se dévoile en face de l'autre dans la nudité de ses sentiments. Nous sortons de la raison raisonnante qui s'inscrit dans l'objectif de détruire l'autre. Deux êtres humains peuvent alors se rencontrer dans leur faiblesse, se découvrir individuellement et découvrir l'autre. Une nouvelle image jaillit qui apporte un éclairage différent à la relation. L'acheminement vers la connaissance de soi ouvre la porte à un changement d'attitude réciproque. Sortir de l'illusion des mensonges que nous nous sommes créés sur nous-même est un chemin sans fin, le plus important est de s'y engager.

Combien d'entre nous restent esclaves, enchaînés par nos passions ? En grec le même mot « patire » signifie passion et souffrance. Le fameux mythe de la caverne de Platon transmet la réalité du combat éternel de l'homme avec lui-même. La médiation est le champ de bataille pour prendre conscience et vivre ce combat, car le combat est

finalement toujours avec soi-même. « La souffrance appelle » disait Denis Salas ; cet appel situe la réalité de l'appel à la justice. Aujourd'hui l'homme est plus esclave que jamais de ce qu'il a créé et il sent le danger de son autodestruction. La médiation permet une prise de conscience de cette réalité, elle ouvre une porte dans les ténèbres, pour commencer à cheminer vers la vérité. C'est un premier pas sur le chemin de la liberté. Libérés de nos chaînes, nous pouvons agir autrement, en accord avec une nouvelle conscience de soi-même.

4 UNE MÉDIATION: UN EXEMPLE DE MÉDIATION PEUT ILLUSTRER PLUS CONCRÈTEMENT CE PROCESSUS DE TRANSFORMATION.

Un jour, j'ai reçu avec deux autres médiateurs (nous travaillons toujours en équipe) deux hommes, dont l'un avait porté plainte pour coups et blessures. Facteur, il délivrait des colis de sa petite fourgonnette. Par ses arrêts fréquents, il avait beaucoup frustré un conducteur pressé derrière lui. Ce dernier, n'en pouvant plus, est sorti de sa voiture avec une barre de fer et en a donné un coup au facteur quand il retournait dans sa camionnette. « L'agresseur », un Asiatique, est arrivé à la médiation très calme, reconnaissant son geste, prêt à réparer. Mais le facteur était fou de rage, pour lui c'était le prix du sang et il demandait une réparation matérielle démesurée.

Après un échange houleux, un médiateur a donné la parole au facteur sur son métier. Immédiatement son ton a changé, il a dit sa fierté d'être fonctionnaire et d'avoir été intégré dans l'organisme public de La Poste. Enfant abandonné, pupille de la nation, il avait eu un passé chaotique et avait « failli » quitter le droit chemin, ce qui avait été le cas de plusieurs de ses camarades.

Un autre médiateur donna la parole à l'Asiatique sur son arrivée en France. Celui-ci parla de son combat pour survivre et arriver enfin à la terre promise. Les deux hommes se sont retrouvés dans leur combat et leur souffrance, c'était le même combat pour survivre, ils devenaient frères d'armes. À ce point le facteur avait perdu toute agressivité, il ne cherchait plus de réparation. L'Asiatique voulait absolument réparer. Finalement le facteur accepta une modeste somme d'argent qu'il décida de donner à la Poste en gratitude de l'avoir accueilli dans son sein.

La morale de cette histoire est révélatrice de la transformation opérée au cours de la rencontre : la colère et la haine vengeresses ont pu se transformer. Quand le facteur a été reconnu dans son courage, sa dignité, son honneur et son aspiration à tout ce qui est le plus noble, il s'est senti relié aux mêmes aspirations de l'Asiatique. Tous deux ont pu se retrouver dans leurs valeurs les plus élevées, qui ont conduit au pardon et au geste de générosité du facteur. Le temps d'une médiation, le facteur avait découvert le héros en lui ; il a quitté la salle de médiation la tête haute et l'Asiatique apaisé, car il avait pu réparer. Les deux hommes sont repartis ensemble pour prendre un verre au café du coin.

L'étude des situations de conflit a très clairement démontré que le conflit est toujours lié au chaos émotionnel. L'expression des émotions donne place à la libération d'un cri intérieur qui va permettre de cheminer vers la reconnaissance d'une souffrance souvent réciproque. Chemin de vérité qui va conduire vers de nouvelles prises de conscience. Ces prises de conscience amènent à un questionnement : d'où viennent cette blessure intérieure, ce vide insupportable, cette peur de la solitude? Les médiateurs peuvent alors commencer à dépasser la dimension des émotions et toucher au niveau de l'être, chercher l'origine de l'aliénation et de l'angoisse d'une société dont ils sont le miroir. Face à un tel désarroi, un nouveau langage peut naître, celui de l'âme, celui des aspirations à la vérité, à la justice, à la liberté, à la dignité. Un nouveau niveau de conscience, celui des valeurs, prend sa place. Les protagonistes, peut-être pour la première fois dans la médiation (qu'elle soit pénale ou extra judiciaire), partagent des mots qui ne les mettent plus en opposition mais au contraire les rapprochent.

C'est seulement lorsque l'on peut dépasser le niveau émotionnel pour toucher à celui des valeurs, que se révèle la personne dans sa dimension la plus élevée, celle qui s'ouvre à la dimension spirituelle. L'aspiration à ces valeurs existe en beaucoup d'entre nous, mais, aujourd'hui, ces valeurs ne sont pas souvent nommées. Une fois reconnues, elles peuvent être identifiées comme appartenant à un autre espace que celui de la psyché, celui de l'esprit d'où la lumière peut jaillir, d'où la paix et le bonheur tellement désirés peuvent naître. C'est à ce niveau-là que les parties peuvent se rejoindre, car, finalement, chacun cherche la même chose: être en harmonie avec soi-même et avec les autres. La constatation de ce passage d'un niveau de conscience à un autre est fondamentale, car, aujourd'hui nous essayons de résoudre nos désordres relationnels personnels ou collectifs par la psychanalyse, la psychologie, et toutes les formes de psychothérapie qui le plus souvent

oublie l'étape essentielle, celle du niveau spirituel où seul l'âme peut se guérir. Chacun peut alors cheminer vers sa propre pacification et trouver la paix avec soi-même et avec son adversaire. La médiation élève l'homme.

5 UNE ÉDUCATION À LA VIE

Vérité, équité, liberté, conscience, ces mots dans la médiation font écho à l'éthique du juge. Ces mots sont intimement liés à l'esprit et non pas à la lettre de la loi. L'indépendance de leur mission est un élément fondamental et permanent de leurs revendications car, sans cette liberté, ils ne peuvent pas œuvrer en vérité selon leur conscience. Ils sont, ou devraient être, le symbole de référence de ce à quoi aspirent les gens, le modèle que représentait autrefois le roi, lui-même symbole de la présence divine, de l'Absolu. La justice reste ce modèle archétypal qui répond à un besoin profond de l'homme. Le commun des mortels a besoin d'une représentation humaine qui fait écho à son élan vers le beau, le pur, le parfait, élan qui est au fond du cœur de chacun, même des plus grands criminels, mais dont la source s'est tarie au cours du parcours d'obstacles qu'est la vie. La médiation reconnaît ces aspirations, elle leur donne la parole, elle ouvre la voie à l'acte de création permanent qui redonne l'espérance. La fleur de lotus ne naît-elle pas de la boue ? N'est-ce pas ce droit au bonheur que l'on attend de la justice ?

Chaque être vivant a le meilleur et le pire en lui-même, le but est d'inverser le courant quand il y a confusion. Ainsi la médiation offre un espace où les valeurs qui ont fondé la justice peuvent se manifester. L'aspiration des plaignants à retrouver un équilibre les conduit à un transfert des valeurs du modèle sur eux-mêmes. Elle renvoie les plaignants à leur capacité de se relier à la loi de leur conscience. Il devient de leur responsabilité de trouver la réponse juste à la situation, de réparer si nécessaire, de proposer une nouvelle forme de relation. Ils peuvent s'acheminer vers la rencontre dans leur identité profonde et leurs valeurs essentielles. La loi devient nécessité, celle que l'on s'impose, celle que la liberté fait découvrir.

Il ne faut pas confondre cette liberté avec celle qui autorise à faire tout ce que l'on désire et qui est le triomphe de l'individualisme et de l'égoïsme. Au contraire la liberté, nourrie par ce qui est vrai et ce qui est juste, se traduit par l'obéissance volontaire aux commandements de la loi. De même que le juge se disait libre et esclave de la loi, le citoyen,

au cours de la médiation, peut lui aussi, par sa propre volonté, choisir d'être libre et esclave de la seule loi qui donne un sens à la vie : sa loi intérieure.

Ainsi la médiation fait-elle œuvre de justice dans son sens originel, car elle se situe au niveau de l'âme et de l'esprit et élève le citoyen. Si nous acceptons la conception ternaire de l'homme des philosophes de l'Antiquité: corps, âme et esprit, il est difficile de ne pas reconnaître combien la dimension spirituelle a disparu aujourd'hui au profit de la psyché. On croit pouvoir tout expliquer et même guérir en se concentrant sur son bon ou mauvais fonctionnement. C'est ignorer que de tout temps, pour trouver le sens de la vie : « qui suis-je, où vais-je, pourquoi suis-je là, qu'est-ce que je fais de ma vie ? », l'homme a cherché à se relier à sa dimension la plus profonde, la dimension ontologique.

Le vide spirituel lié au rejet des religions a laissé un abîme, source de toute aliénation. Aujourd'hui la domination du matérialisme dévore et anesthésie l'homme. Nous avons besoin de l'aider à une prise de conscience par rapport à ses conditionnements sociaux et à sa paralysie pour pouvoir l'en dégager.

La dimension d l'esprit reste souvent une intuition, voire une aspiration non nommée, et nous avons oublié le langage qui peut nous y relier : la parole qui parle à l'âme. La Justice, à travers sa recherche originelle de rendre le bonheur à l'homme, a offert la possibilité de développer un tel espace.

Quelle est la surprise des plaignants, au cours des médiations, de découvrir, en dehors de toute croyance ou référence religieuse, qu'ils ont en eux une dimension autre, plus profonde que celle de la psyché. Ils peuvent s'y reposer et se rencontrer non plus dans les tortures émotionnelles mais à travers leurs valeurs les plus élevées. Le besoin d'équité peut conduire, alors, à trouver une réparation juste et volontaire qui ouvre la voie au pardon et apporte la paix à la victime mais aussi à l'accusé.

La justice peut alors offrir l'esprit de la loi dans son sens le plus profond. L'avocat général de la cour d'appel de Paris, lors du procès d'Outreau a souligné la nécessité pour la justice de dire la parole de vérité dans une totale liberté, seule garantie de son humanité. Si la parole de vérité manque l'esprit de la loi est absent et les conséquences peuvent être désastreuses. L'espace offert par la justice aux citoyens dans la médiation répond à cette attente. Elle rend sa dignité à l'homme blessé pour qu'il puisse accéder à sa vérité et s'ouvrir à la transformation de l'être en toute liberté. Le combat à livrer est avec lui-même, mais la

société veut trop souvent l'ignorer et, en cela, elle le prive de sa liberté d'action et de sa capacité de se responsabiliser.

Les médiateurs sont le chaînon nécessaire pour la transmission de la Parole, car ils apprennent, dans leur formation, à suivre l'intuition qui vient de l'intelligence du cœur et non pas du mental. Ils ont lâché toute prétention à réaliser leur propre volonté pour résoudre le conflit et n'ont aucun projet sur les personnes. Ils n'essaient pas de chercher le pourquoi et le comment de la situation, ils ne jugent pas et ne conseillent pas. Ils sont seulement des passeurs qui ouvrent à la dimension de l'être pour permettre à chacun de cheminer vers sa vérité.

6 CONCLUSIÓN

Face à une société malade, faite d'individus infirmes de leur incomplétude, oscillant entre une psyché désorientée et confuse et un corps souvent malade du déséquilibre de la psyché, la justice a proposé l'espace de la médiation pour l'aider dans son rôle de gardienne des valeurs qui furent créatrices de notre civilisation.

Ainsi la médiation s'essaie à semer des graines d'humanité en éduquant et élevant les citoyens et particulièrement les jeunes.

Elle leur propose de découvrir qu'ils ont la capacité de changer et qu'ils sont seuls responsables de leur avenir, comme le médiateur lui-même qui garde toujours la conscience de l'humilité de sa position car il est, lui aussi, en chemin pour accomplir au mieux sa destinée humaine.

RÉFÉRENCES

MORINEAU, Jacqueline. **L'esprit de la médiation**. Erès, 1998.

MORINEAU, Jacqueline. **Le médiateur de l'âme: le combat d'une vie pour trouver la paix intérieure**. Nouvelle cité, 2008.

RENOUX-ZAGAMÉ, Marie-France. 'Royaume de la loi': équité et rigueur du droit selon la doctrine des parlements de la monarchie. *Justices. Revue générale de droit processuel*, n. 9, p. 17-38, 1998.

SALAS, Denis. L'équité ou la part maudite du jugement. *Justices, Revue préc*, p. 109, 1998.

Detalhes da autora

Jacqueline Morineau

After studying Classical Archeology she specialized in Greek Numismatics, becoming a researcher at the British Museum in London. From her knowledge of the ancient world derives the essential tools to develop an original "social" intervention project, based on mediation and the training of the mediator. Jacqueline founded (1984) and directs in Paris, the CMFM - Center de Médiation et de Formation à la Médiation, which was commissioned (1984) to implement the first experiment in criminal mediation for the Paris court prosecutor's office. To date, the CMFM has carried out over 7000 mediations in the fields: criminal, social, family, school. Morineau has designed and implemented, with the patronage of UNESCO, a pilot experience, conducted in French schools. You have created a mediation program for Young Europeans in the Council of Europe and a European Association of Young Mediators. You are in charge of a Peace Mediation project in the Balkans.

URL: <https://cmfm.fr/>

ORCID iD: <https://orcid.org/0000-0002-6709-0659>